

Une course à la tannette

Autor(en): **S.G.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **50 (1912)**

Heft 11

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-208549>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

En vente au Bureau du « Conteur » Etraz, 23 (1^{er} étage).

- Causeries du « Conteur vaudois ». — Choix de morceaux français et patois, prose et vers, parmi les plus populaires. Illustrations de Ralph Fr. 4 50
- Favey, Grognoz et l'Assesneur, récit humoristique des aventures de trois Vaudois, à Paris, à Berne et Fribourg, pendant le Tir fédéral. Illustrations de Ralph et de J.-H. Rosen » 2 50
- La vilhe melice daô canton de Vaud, par C.-C. Denéraz » 1 —
- L'histoire de Guyaume-Té, par L. Favral (encore quelques exemplaires) » 0 20
(Par poste, fr. 0,22 en timbres.)

UNE COURSE A LA TANNETTE

UN beau dimanche matin, il y a une dizaine d'années, j'entends la sonnette du téléphone qui m'appelle. C'était mon ami H. Jaquier, aujourd'hui défunt, alors juge de paix du cercle de Concise, qui m'annonçait qu'il allait à Mauborget avec quelques autres, de Bonvillars et de Paris, et me demandait si je voulais les accompagner. Je répondis affirmativement, enchanté d'ailleurs de l'aubaine. Puis je fis un bout de préparatifs et m'acheminai au droit sur Mauborget où la petite troupe m'attendait, arrivée depuis un instant. Après une cordiale poignée de main, la trinquade de l'amitié, quel qu'un proposa une course dans les environs, mais où ? Certes les beaux sites, les beaux points de vue aux alentours ne sont point rares et sont intéressants pour des promeneurs qui ne sont pas de la région ; mais pour nous, même pour ceux d'entre nous qui habitent actuellement hors du pays, une promenade autour de Mauborget n'est plus guère qu'une agréable banalité, égayée par la compagnie. Je crus donc offrir quelque chose de neuf en proposant une visite à la Tannette, curiosité naturelle que j'étais seul à connaître par le menu. Elle consiste en une grotte, avec baume. Je fus choisi pour l'organisateur et le conducteur de la petite expédition.

Premièrement, il fallait faire quelques préparatifs indispensables ; une petite échelle de cordes de six mètres de longueur nous était nécessaire pour descendre dans la baume, et il nous fallait la faire, car pas moyen de fourrer et dresser dans ce trou une échelle ordinaire de cette dimension. Nous trouvâmes le nécessaire, cordes et clous, au magasin de l'endroit ; quant aux échelons, les buissons de coudriers des alentours nous fournirent le nécessaire. Et comme la baume est complètement obscure, des bougies étaient nécessaires aussi. En une heure, tout fut prêt, puis, en route pour la Tannette.

Elle est située non loin du chemin qui conduit de Mauborget à la Pidouze, beau pâturage à peine éloigné de 2 kilomètres à l'orient de ce village. Arrivés près de la limite, nous montons dans la forêt sur une distance d'environ 200 mètres. Soudain, près du mur de clôture du pâturage, s'ouvre un assez large orifice ovale de seulement quelques mètres de profondeur

facilement accessible au midi, où on descend simplement au moyen de quelques pierres superposées, en escalier, les unes sur les autres. C'est l'étage supérieur de la grotte, espace assez vaste, obscur par places. Cet étage s'est considérablement évasé, il est à demi rempli par un cône de débris tombés de la voûte à l'époque fort lointaine où la caverne s'est ouverte toute grande. Le rocher surplombe fortement, surtout au nord et au midi, où l'obscurité en devient presque complète. La glace y persiste souvent jusqu'au milieu de juin en superbes stalactites descendant de la voûte ; elle est ordinairement fondue en juillet.

Du côté nord s'ouvre un couloir entièrement obscur, étroit, où deux personnes ne peuvent passer de front. Il se prolonge de trois ou quatre mètres et se termine soudain par une *baume* ou puits naturel. Ces baumes sont de profondeur variable : quelques mètres jusqu'à 100 et plus. C'est ici que nous aurons à utiliser notre échelle. Nous retrouvons au point de descente une traverse (palanche) abandonnée à l'antérieurement, et nous l'utilisons à nouveau, après avoir vérifié sa solidité. Nous y attachons solidement les deux montants de l'échelle et nous lâchons simplement l'autre extrémité dans la baume. Comme je descendais le premier, je m'aperçus, au bout de deux ou trois échelons, que notre échelle s'était crochée, arrêtée à une aspérité du rocher. Il fallait la dégager, ce que je fis d'une main, tenant ma bougie avec les dents. Une fois décrochée, notre échelle nous déposa tout au fond de la baume. Là, nous rencontrons un nouveau petit couloir qui se termine par un espace de quelques mètres. Et c'est le fond de la Tannette. On chercherait en vain ici ces belles et grandes stalactites comme dans d'autres grottes de ce genre, mais, de tous côtés, les parois étincellent, à la lumière des bougies, des reflets de concrétions calcaires du même genre. Probablement que l'humidité peu considérable de la grotte n'a pas favorisé le dépôt plus important de cette matière.

Ah ! qu'un verre de vin est le bienvenu dans la fraîcheur de la nature souterraine ! Nos amis n'avaient eu garde de l'oublier et les deux ou trois bouteilles qu'ils avaient apportées dans leurs poches ne tardèrent pas à exciter la verve de notre ami A. Randin, de Paris, lequel se mit à célébrer les magnificences de la nature en paroles vibrantes d'enthousiasme. Une fois la digue rompue, chansons et toasts se suivirent pendant quelques instants et la petite caverne retentit pour la première fois, je pense, de l'allégresse de sept à huit promeneurs en liesse ; mais

Ce n'est pas tout de boire, il faut sortir d'ici a dit le fabuliste. D'autant que si nous restions assis là plus longtemps, sans bouger, un coryza ou quelque chose de pire pourrait être le résultat de notre imprudence. Nous faisons donc nos adieux à la Tannette et nous voici bientôt rendus à la lumière du jour. Ici, votre serviteur fut accueilli par un éclat de rire général ! Ah ! c'est que, lors de notre descente dans la baume,

lorque je dus prendre ma bougie avec les dents, celle-ci laissa tomber sur mes vêtements des traces qui y restèrent jusqu'à ce que, de retour à Mauborget, l'obligeance de Mme Desplands de l'hôtel les eût fait disparaître au moyen d'un fer chaud et de papier buvard.

Jusqu'à ces dernières années le fond de cette petite caverne était considéré comme inaccessible. On ne s'approchait de cet orifice obscur qu'avec précautions. Un ancien habitant de Mauborget, le « grand François », disait avec son accent du crû : « Jè connais la Tannette sur lè bout du doigt ; mais, hn ! il faut prendrè gardè dè nè pas tomber dans la baumè, car si on y lance unè pierrè, ellè roulè de saut en saut jusqu'à cè qu'on n'entend plus rien. On nè retrouvèrait pas seulèment unè briquè dè cèlui qui y tomberait ! » Le pauvre homme était loin de soupçonner la vérité. Il en est ainsi, du reste, de tous les abîmes naturels, et pour plus ample connaissance, je renvoie les lecteurs du *Conteur* au magnifique ouvrage que le célèbre explorateur français Martel a publié sur la matière. Ils trouveront là de quoi se renseigner amplement sur le monde souterrain.

Je ne veux pas laisser les lecteurs de ce récit sans répondre à une question qui m'a été posée quelquefois : quelle est l'origine des grottes, des cavernes et des baumes ? A cela, la science a répondu, non pas dans tous les détails, car ils varient à l'infini, mais dans les principaux. Ici, par exemple, la roche calcaire s'est, comme les autres roches sédimentaires, déposée horizontalement au fond de la mer de cette époque, reculée de millions d'années, sous forme de vase ou de boue. Elle s'est lentement solidifiée, pétrifiée ; et déjà alors, elle a dû subir un retrait qui ne pouvait avoir lieu sans produire une multitude infinie de fissures de toutes formes et dimensions. Toute la croûte terrestre, au reste, n'a cessé un seul instant de se rétrécir graduellement, et ce rétrécissement continu d'une matière presque sans élasticité n'a pu s'opérer sans crevasses ni boursoufflures. Ainsi sont nées les montagnes, la plupart des vallées, les commencements des cavernes, des grottes et des baumes. L'action dissolvante des eaux d'infiltration y a apporté son concours en agrandissant les excavations, en les ouvrant même largement. L'action mécanique des blocs détachés venant frapper, limer les parois, s'y est jointe. Voilà les principales causes générales des cavernes, à côté d'autres variant dans chaque cas dont même une courte énumération serait ennuyeuse. A la Tannette, par exemple, le travail de l'eau s'est opéré, selon toute apparence, souterrainement. Puis, lorsque la voûte n'a plus pu supporter son propre poids, elle s'est effondrée, laissant à l'étage supérieur le cône de débris qu'on y remarque. L'étage inférieur et la baume sont l'œuvre de l'eau en divers temps, dont le cerveau de l'homme a de la peine à se représenter la durée.

Et dire qu'on retrouve fréquemment aujourd'hui, dans ce même calcaire, nombre de coquilles pétrifiées, contemporaines de ces époques

lointaines! Beaucoup ont même conservé leur nacre. Oh! notre bonne mère la Terre est rudement vieille, intéressante et instructive, bien qu'on ne lui voie pas encore de cheveux gris.

S. G.

UNE TRAQUE DE RENARDS

Elle eut lieu il y a longtemps déjà, puisqu'elle fit l'objet des délibérations de la municipalité de Chavannes-le-Chêne (et d'autres conseils municipaux, sans doute, sans parler des gouvernements de Fribourg et Vaud), en date du 21 décembre 1837. Le procès-verbal de cette séance, que nous avons sous les yeux, enregistre à ce sujet, ce qui suit :

« M. le Préfet écrit qu'une maladie paraît s'être manifestée chez les Renards qui pourrait avoir des conséquences graves. Le Gouvernement a ordonné une *traquée* (sic) générale de renards, dans les districts limitrophes de notre canton, pour les vendredi et samedi. Que, d'autre part, le Département de l'Intérieur de notre canton a aussi ordonné la traquée dans les districts limitrophes du canton de Fribourg, mais sans chiens : ordonne de réunir un certain nombre d'hommes à cet effet. La Municipalité nomme quinze hommes pour la traquée. »

On ne nous dit pas, ici, de quelle maladie était atteint maître renard. A moins qu'elle n'eût point de nom, ce qui, toutefois, nous semblerait étrange; car, il est à parier cent contre un, que les hommes de l'art du temps devaient l'avoir baptisée...?!

BOIRE A L'ENCOCHE

M. Maxime Reymond, l'historien savant autant qu'infatigable, a publié dans la quatrième livraison de 1911 des *Archives suisses des Traditions populaires*, dont il est le rédacteur pour la partie romande, une étude des plus captivantes sur un ancien livre de raison d'un paysan vaudois, du nom de Claude Carrard, lequel vivait dans la première moitié du dix-septième siècle, à Poliez-Pittet.

Dans ses comptes, Claude Carrard indique, entre autres, un paiement effectué « à l'aubergiste pour 8 pots de vin pris en taille ». A propos de ce dernier terme M. Reymond explique très exactement la manière de procéder d'alors. « On prenait, dit-il, deux morceaux de bois, l'un pour l'aubergiste, l'autre pour le client. Autant d'entailles ou d'encoches, autant de pots bus. Les deux morceaux devaient porter le même nombre d'entailles pour que le compte fût juste. »

Cette note nous a remis en mémoire l'expression patoise courante jadis chez nous, de *bairé à l'inkotse*, pour boire à crédit. Nous tenons à la consigner ici, accompagnée de cette phrase recueillie, il y a quelques années, de la bouche d'un vieillard, mort maintenant, qui l'avait entendue lui-même prononcer par un plus âgé que lui, avec la fumée de gloire que donne un verre dans le nez : *A mè, ti lè carbaté daò canton mè balyan à l'inkotse tant que vu!* (A moi, tous les cabaretiers du canton me donnent à boire à crédit tant que je veux!) Ce à quoi notre vieillard avait ajouté : *Ora, allà-lai, bairé à l'inkotse, quand on vai pertot affetsi, in pucheintés grochès lettrés : Aujourd'hui point de crédit!* (A présent, allez-y, boire à l'encoche, quand on voit partout affiché en puissantes grosses lettres : Aujourd'hui, point de crédit!)

OCTAVE CHAMBAZ.

Aux manœuvres. — Au cours des dernières grandes manœuvres, un détachement d'éclaireurs arriva sur un pont qu'il se mit en devoir de franchir.

Survint un officier des troupes ennemies, qui désespérément faisait des signaux.

Le détachement fit halte. L'officier adverse s'étant approché déclara :

— Vous ne pouvez vous servir de ce pont.

— Et pourquoi ?

— Parce que nous sommes sensés l'avoir fait sauter, il est donc sensé démoli.

— Eh! bien, répliqua sans se déconcerter le chef du détachement, nous sommes sensés traverser à la nage.

LO LACI BATSI

L'è tot parâi onna bouna marchandi que lo lacî, dite-vâi, vo z'autro. L'è de la mîma matâire que lo vin et lè remido : l'ant oquie qu'è gaillâ quemoudo, l'è que quand sant trau fort, on pào lau betâ de l'iguie. Quemet desâi on père à son valet : « Se te vâo l'einretsi, t'è faut chaidre on metî qu'on pouaisse lâi metre de l'iguie, quemet carbatier, apotiquiéro âo laitier. »

Clli valet que vo dio, s'èlâi trovâ trau bîte po apprendre apotiquiéro, trau dzouvenno po carbatier, et trau pouôro po s'établi laitier. L'èlâi dan restâ simpllio paysan avoué onna tchîvra et onn' armaille que l'avâi pardieu bin dau lacî, atant l'armaille que la tchîvra. Fasâi dâi tomme de tchîvra avoué lo lacî de la câbra et portâve à la fretâre clique de sa vatse.

Dinse pouâve pas manqué de s'einretsi et de brassâ lè z'étius, que l'arâi quasu pu fère on *Crédit foncier* à li tot solet. Mousset, — l'è dinse que s'appelâve, sè pas se vo l'è dza de — ètâi tot benaise et, quemet l'avâi bouna mémoire, sè rappelâve de cein que son père lâi avâi z'on z'u de et... betâve de l'iguie dein son lacî, po que sâi pas trau fort et que fasse pas mau à l'estoma âi dzein de la vela. Ti lè dzo, landu que son domestiquo ariâve, mettâi onna gottetta d'iguie dein sa boille, que posâve adan vè la porta de l'étrabliâ, et pu lo garçon vessâve per dessus lo lacî. Mousset portâve son lacî batsî à la fretâre et pu... terive dâi pucheint mâi.

Tot parâi, lè dzein sè maufiâvant de oquie; on sondâve, mâ Mousset s'ètâi jamé laissî attrapâ. L'ètâi asse fin qu'on mousset, cllia serpeint de Mousset avoué son prinmor que l'avancive quemet on mor de ratta.

Mâ, on fin retor sè laisse adî preindre. Peinsâvo vâi qu'on dzo que l'ètâi pressâ, couâti qu'on diablillo, Mousset preind la boille devant que lo lacî lâi fusse et-trasse pè la fretâre. Lâi ètant quasu ti arrevâ ein on iâdzo et s'atteindant lè z'on lè z'autro. Quand fut lo tor à Mousset, eimpougne sa boille, et va po la vouchî dein la seille po pèsâ sa gottetta. Vo z'arâi faliu odre adan lè recafaie de tota la fretâre, quand ie vyant dein lo colliâo rein que de l'iguie. Clliau que n'ant pas vu cein n'ant rein vu. Mon Mousset savâi pas iò sè mettrè, l'arâi voliu s'einfatâ dèso terra. Adan, tot eintoupenâ, ie fâ po sè fère à perdenâ :

— L'è mon serpeint de gaçon que l'a âobliâ de lèi mettre lo lacî.

L'è por cein que tu clli dzo, l'ant de à Mousset : *Jean-Baptiste*.

MARC A LOUIS.

CHAMBRES FÉDÉRALES

Entre deux séances.

Berne, 12 mars 1912.

(De notre correspondant spécial).

L'AUTRE soir, quelques députés aux Chambres fédérales prenaient un bock à la Grande Cave: C'était très gai. Chacun y allait de son anecdote.

Soudain on parla de la future visite de Guillaume II.

— Ça me rappelle, dit un des assistants, que lorsque le roi Chulalongkorn vint en Suisse, au dîner qui lui fut offert — au Bernerhof, si je ne me trompe — il avait à sa gauche l'un des plus justement populaires de nos conseillers fédéraux, le vénérable M. Deucher.

Quand on lui eut présenté ses voisins et qu'il

sut que M. Deucher était de Thurgovie, le roi, très discrètement d'ailleurs, changea de côté le sabre qu'il portait et dont la garde et le fourreau étaient constellés de pierres précieuses.

Une anecdote en appelle une autre.

— On raconte aussi, dit un autre député, que lorsqu'on établit au palais fédéral — il y a longtemps de cela — des cabinets de toilette dernier cri, deux de nos conseillers fédéraux visitaient les nouvelles installations.

Sur la porte d'un des cabinets, un des magistrats vit une petite étiquette mobile portant le mot « Frei ».

— Ah! fit-il, puisque Frei — M. Frei, était alors conseiller fédéral, — a son cabinet je veux aussi le mien.

Puis ce fut le tour d'un des meilleurs amis de notre sympathique conseiller fédéral vaudois, M. Ruchet, de raconter la sienne.

— Il y a quelques semaines, fit-il, dans une auberge du Gros-de-Vaud, j'ai vu quelque chose qui m'a bien fait rire.

Sous le portrait de M. Ruchet, qu'on voit d'ailleurs comme ceux de Louis Ruchonnet, de Victor et d'Eugène Ruffy, dans la plupart de nos établissements, était placé un écriteau portant ces mots : « Marc façon ».

Simple fait du hasard. Mais mon ami Marc, à qui je contai la chose et qui en a plus ri que moi, m'a dit : « Tu vois, mon cher, encore un tour de cette coquine de loi sur le contrôle des denrées alimentaires! » X.

FIANÇAILLES ET MARIAGE EN SAVOIE

Vieilles coutumes.

IL n'est pas facile de donner d'une manière suivie un scénario complet des cérémonies des fiançailles et du mariage dans les deux départements de la Savoie, d'une part à cause des lacunes d'information pour la plupart des petites vallées latérales, et de l'autre à cause des variations de détail presque d'une commune à l'autre. Les régions pour lesquelles je suis le mieux renseigné, dit M. van Gennep, sont celles du Chablais et du Faucigny.

Les garçons et les filles se fréquentent et font connaissances l'hiver aux veillées et l'été, en plaine, aux moissons, aux fenaisons et aux *voignes* (fêtes patronnales), et en haute montagne lors des fêtes des alpages. Dans tous ces cas, il existe une réglementation plus ou moins stricte des relations entre jeunes gens. D'abord, il serait malséant qu'une fille acceptât de petits cadeaux d'un étranger à la commune, ou même de danser et de boire avec lui. Les garçons de la commune et les amies y mettraient vite bon ordre. Ce sont là les dernières manifestations d'une solidarité de classe d'âge par localité; mais le service militaire en a rapidement entraîné la dissolution.

M. van Gennep parle ensuite de certaines libertés de mœurs, entre garçons et filles, qu'il ne faudrait pas considérer comme une perversion, mais bien plutôt comme une conséquence naturelle des conditions particulières de vie dans les montagnes de Savoie.

« J'ai lu quelque part, dit-il, mais n'ai pu réussir à retrouver ma fiche, qu'anciennement si deux jeunes gens s'accordaient pendant l'innocence, ils en faisaient part à leurs compagnons assemblés dans un banquet, au cours duquel les jeunes gens buvaient dans un même verre ou une même tasse, qu'ensuite le garçon brisait; les jeunes gens étaient, à partir de ce moment, regardés comme mariés, et faisaient ensuite régulariser leur union par le curé ou le

¹ De quelques rites de passage en Savoie, par A. van Gennep. Extrait de la « Revue de l'histoire des religions » (Annales du musée Guimet.)